

TRADUCTION DU STTP

Ville de Halton Hills
« *Working Together Working for You!* »

**[EXTRAIT DU] COMTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
TENUE LE
LUNDI 31 MARS 2014

9. DÉLÉGATIONS OU PRÉSENTATIONS AU CONSEIL

- A. Pete Fendley, président de section locale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), assiste à la réunion et entretient le Conseil d'une résolution formulée contre l'élimination progressive du service de livraison du courrier à domicile.
(Voir l'article 14A du présent procès-verbal)

M. Fendley fait remarquer qu'il appuie la résolution, car le maintien du service de livraison à domicile permettra de sauvegarder des emplois dans la localité et de continuer à rendre service aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Il ajoute que le 1^{er} avril prochain, Postes Canada augmentera d'un tiers le prix des timbres, et ce, malgré les difficultés qui continuent à perturber le service postal. Par exemple, de nombreux résidents se plaignent de ne pas avoir accès à un service de livraison quotidienne du courrier. M. Fendley recommande aux personnes qui éprouvent des difficultés en ce qui concerne la livraison de leur courrier de communiquer avec Postes Canada à son numéro 1-800, ou avec leur bureau de poste local. Ils peuvent aussi se rendre sur le site Web de Postes Canada, à l'adresse www.postescanada.ca, pour exprimer leurs préoccupations.

Au nom de la section locale de son Syndicat, M. Fendley, encourage tous les résidents à soutenir la résolution formulée par le maire en vue d'appuyer le maintien du service de livraison à domicile.

PÉTITIONS, COMMUNICATIONS OU MOTIONS

- A. Opposition à l'élimination progressive du service de livraison du courrier à domicile

Résolution n° 2014-0070

PROPOSÉ par : le maire R. Bonnette
APPUYÉ par : le conseiller C. Somerville

D'ADOPTER LA RÉSOLUTION SUIVANTE :

ATTENDU que Postes Canada a fait connaître son intention d'éliminer progressivement le service de livraison du courrier à domicile au pays, mettant ainsi en jeu la stabilité du service postal;

ATTENDU que les intérêts financiers des municipalités sont directement liés à la sécurité et à la stabilité du service postal du pays, qui assure la fiabilité des communications avec leurs résidents;

ATTENDU que l'élimination progressive de ce service aura des répercussions importantes sur nos collectivité, et ce, particulièrement sur les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU que le remplacement du service de livraison du courrier à domicile par un mode de livraison à des boîtes postales communautaires aura pour effet de transférer aux municipalités des coûts et des obligations, notamment en ce qui concerne la propriété et les emprises municipales, les travaux d'infrastructure, comme le revêtement et l'éclairage, et la surveillance policière nécessaire pour prévenir le vandalisme, les graffitis et le vol de courrier;

ATTENDU que ce changement fondamental visant le système de communications du Canada est sans précédent dans les pays du G7 et qu'il a été annoncé en l'absence d'une consultation sérieuse auprès des municipalités, de la clientèle de Postes Canada et des travailleuses et travailleurs des postes;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Halton Hills presse la Fédération canadienne des municipalités de demander que le gouvernement fédéral ordonne à Postes Canada de maintenir le service actuel de livraison du courrier à domicile au Canada;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le conseil municipal donne au personnel l'instruction d'acheminer la présente résolution à Michael Chong, député fédéral de Wellington Halton, et à d'autres administrations municipales au Canada dont les coordonnées sont facilement accessibles, et de demander que cette résolution à l'intention de la Fédération canadienne des municipalités soit examinée favorablement.

Vote inscrit :

En faveur : Le maire R. Bonnette; les conseillers Hurst, Inglis, Kentner, Lewis, O'Leary et Somerville; les conseillères Lawlor, Fogal, Johnson et Robson

Contre : Néant

MOTION ADOPTÉE.